

Vous souhaitez connaître vos engagements lorsque vous vous inscrivez sur la plateforme Ganapati.

Le formateur partenaire et Ganapati s'engagent mutuellement, dans un principe de confiance et de transparence, pour apporter la meilleure expérience à leurs clients et stagiaires dans leurs projets d'acquisition de compétences.



- 1** Formateur partenaire, je m'engage à délivrer une information honnête, transparente et de qualité, pour ce faire, je m'engage à :
- compléter mon compte à 100 %
 - renseigner mon domaine d'expertise et mes expériences professionnelles

Ganapati s'engage à :

- respecter et protéger vos données personnelles (RGPD : règlement européen du 27 avril 2016)
- délivrer des informations honnêtes, transparentes et de qualité à ses formateurs partenaires

- 2** Formateur partenaire, je m'engage à accompagner mes clients sur :
- la réservation de leur formation
 - la demande de prise en charge (OPCO, CPF, Pôle Emploi, FAF)

Ganapati s'engage à fournir les documents officiels pour chaque session de formation.

Nous accompagnons nos formateurs partenaires en leur fournissant :

- des contenus pédagogiques et réglementaires à jour
- des tutoriels pour comprendre les dispositifs de financement de la formation

- 3** Formateur partenaire, je m'engage à utiliser mon tableau de bord sur Ganapati en toute autonomie pour :
- le suivi de mes sessions de formation
 - répondre au demande de formation

Ganapati s'engage à :

- fournir un logiciel de qualité avec des informations fiables et mises à jour
- fournir des tutoriels de prise en main de la plateforme

- 4** Formateur partenaire, je m'engage à proposer des contenus de formations de qualité dans le respect des objectifs pédagogiques annoncés.

Ganapati s'engage à me fournir des tutoriels et des contenus pédagogiques me permettant de réaliser des contenus de formations de qualité.

Ganapati s'engage aussi à promouvoir mon offre de formation.

- 5** Formateur partenaire, je m'engage à respecter les règles de non discrimination en ce qui concerne la religion, la situation sociale, l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle ou toute autre forme de critère discriminant.

Ganapati s'engage à :

- respecter et faire respecter ces règles de non-discrimination envers ses formateurs partenaires et ses clients
- prendre des mesures d'exclusion dans le cas de non-respect de ces règles.

- 6** Formateur partenaire, je m'engage à fournir à mes stagiaires un accompagnement suffisant pour la validation des objectifs de formations.

Ganapati s'engage à :

- fournir un Dossier Individuel de FOrmation (DIFO) digitalisé qui permet de réunir tous les documents de la formation (documents réglementaires et pédagogiques pour chaque stagiaire et qui contiennent toutes les preuves d'accompagnement et d'évaluation de la formation).
- me fournir des tutoriels et des contenus pédagogiques me permettant de réaliser un accompagnement et des évaluations de qualité



Ganapati

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTION DE FORMATION (AF)
ACTION PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)
ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (CFA)

7 Formateur partenaire, je m'engage à respecter les normes environnementales (démarche RSE)

Ganapati s'engage à respecter la démarche RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

8 Formateur partenaire, je m'engage à participer à la démarche Qualiopi initiée par Ganapati en répondant à nos demandes le cas échéant.

Ganapati s'engage à :

- respecter et faire vivre la démarche Qualiopi
- m'informer des changements réglementaires qui peuvent intervenir (veille professionnelle)

9 Formateur partenaire, je m'engage à :

- déposer les attestations de preuves de réalisation sur son tableau de bord Ganapati :
 - pour chaque stagiaire
 - dans les plus brefs délais après la fin de l'action de formation
 - dans une démarche transparente
- relancer son stagiaire quand il n'a pas signé son certificat de réalisation.

Ganapati s'engage à :

- réceptionner ces attestations et procéder dans les plus brefs délais au contrôle des éléments fournis
- prévenir de la validation ou de l'invalidation des preuves
- fournir des documents réglementaires pour m'informer sur les bonnes pratiques en matière d'éléments de preuve du service fait.

10 Formateur partenaire, je m'engage à prévenir Ganapati de tout changement dans le déroulement de la formation:

- formation partiellement réalisée
- formation annulée
- changement de date
- changement d'heure

Ganapati s'engage à modifier les changements dans le cas où cela est encore possible :

Les changements sont possible sous condition:

Ils doivent intervenir bien avant le début de la formation.

Ganapati attire votre attention : si le financeur a accepté un financement pour un nombre d'heures déterminé, vous devez soumettre un avenant de la convention pour augmenter le nombre d'heures.

11 Formateur partenaire, je m'engage à respecter le process de facturation de Ganapati :

La facturation de ganapati vers le financeur est réalisée dès que le contrôle qualité des éléments de preuve est validé.

Ganapati s'engage à :

- procéder à la facturation auprès des financeurs de la formation (OPCO, CPF, Pôle emploi) ou de l'entreprise dès que le contrôle qualité est validé.
- relancer un financeur en cas de délai de paiement inhabituellement allongé (chaque financeur a son propre fonctionnement et ses délais de paiement, Ganapati ne peut intervenir sur les process des dis financeurs.)
- verser mon règlement dès réception du paiement (la commission ganapati en moins : 18 %)

12 Formateur partenaire, je m'engage à respecter la charte déontologique du CPF :

- je ne pratique pas le démarchage commercial pour mes formations CPF
- j'informe et je prépare mon stagiaire à la certification obligatoire conditionnant le financement par le CPF

Ganapati s'engage à :

- vous informer au quotidien sur les certifications détenues

Qu'est-ce qu'une offre de formation certifiante ?

Consultez nos certifications

